



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Taxe differentielle sur les vehicules a moteur

Question écrite n° 38569

Texte de la question

M Jean Proveux attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du budget, sur les difficultes rencontrees par les appeles du contingent pour se procurer leurs vignettes automobiles. Tres souvent les appeles achevent leur service national en cours d'annee et doivent s'acquitter de penalites pour obtenir leur vignette, Il lui demande d'envisager une modification de la reglementation pour leur permettre de regler cette taxe au tarif normal. La vignette automobile ne pourrait-elle leur etre attribuee au tarif reglementaire sur simple presentation d'un certificat attestant de la liberation des obligations militaires ?

Données clés

Auteur : [M. Proveux Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38569

Rubrique : Vignettes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1331